

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 7 novembre 2018

Président : M. Yanick HESS
Secrétaire : Mme Céline MORIER
Scrutateurs : Mme Obicna HUBER
M. Ihab AL JUNDI
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 7 novembre 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018

2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

2.1 de Mme Catherine Buchet (UDC), démissionnaire ;

2.2 de Mme Juliane Baumann (UDC), démissionnaire.

3. Nominations

3.1 d'une ou d'un membre suppléant(e) de la commission du Fonds Culturel Riviera, en remplacement de Mme Juliane Baumann (UDC), démissionnaire ;

3.2 d'une ou d'un membre de la Commission communication et organisation du Conseil (CCO), en remplacement de M. Bassam Degerab (Les Verts), démissionnaire.

4. Communication du Bureau

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

8.1 sur le préavis No 27/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6 standard sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 et de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;

8.2 sur le préavis No 29/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.- au maximum pour l'assainissement,

la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018. (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

8.3 sur le préavis No 30/2018 relatif à la révision du Règlement des ports publics du Basset et de Territet du 5 janvier 1994. (Rapp : M. Olivier Blanc).

9. Préavis de la Municipalité

9.1 No 31/2018 relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera. (Date pour la séance de la commission intercommunale de gestion : le mardi 30 octobre 2018 à 18 h. 30, à Veytaux) ;

9.2 No 32/2018 relatif au budget communal pour 2019. (Date pour la séance de la commission des finances, le mardi 30 octobre 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

9.3 No 33/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Date pour la séance de la commission : le lundi 12 novembre 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

9.4 No 34/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.- au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale No 1050, sur le DP 364 du quai de Clarens. (Date pour la séance de la commission : le mardi 13 novembre 2018 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

9.5 No 35/2018 relatif au budget 2019 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date pour la séance de la commission intercommunale de gestion : le lundi 5 novembre 2018 à 19 h. 00, à Veytaux.

10. Rapport-préavis de la Municipalité

10.1 No 36/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation d'un fitness urbain et à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air ». (Date pour la séance de la commission : le mardi 13 novembre 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

11. Développement(s) des motions et des postulats

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, le public dont un ancien Président du Conseil communal en la personne de M. Guillaume Wicht et les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal et souhaite des débats sereins.

Je remercie toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui ont eu l'amabilité de transmettre leur intervention du dernier conseil à notre secrétaire. Il n'y a que les textes non préparés sur support électronique qui ont dû être saisis par notre secrétaire.

Je profite de vous annoncer que la nouvelle éditrice web et gestionnaire des réseaux sociaux, qui a remplacé Mme Aurélie Margueron, est entrée en fonction le 1er novembre, il s'agit de Mme Alice Ganguillet. Bienvenue à vous.

Applaudissements de la salle.

Vous avez également reçu un courriel de M. Rapin concernant les visites guidées de l'exposition mise conjointement sur pied entre le service des archives et la maison Visinand. N'hésitez pas à vous y rendre, même si ce n'est pas lors des visites commentées. L'exposition est ouverte du mercredi au dimanche jusqu'au 2 décembre de 15h à 18h.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 89 conseillers sont présents (sur 100 conseillers). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

89 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Anne Duperret, Sandra Genier Müller, Carole Grangier, Anne Saito.

MM. Bassam Degerab, Filippone Joseph, Arnaud Grand, Yves Laurent Kundert, Edgar Schneider, Christian Vernier

N'ont pas fait excuser leur absence : M. Stéphane Barbey,

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous passons au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Yanick Hess remercie la secrétaire pour son travail de rédaction.

2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1 de Mme Catherine Buchet (UDC), démissionnaire ;

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Valérie Calderini en remplacement de Mme Catherine Buchet (UDC), démissionnaire.

Il a été procédé à son élection conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Valérie Calderini, née Desgalier, est une enfant de Clarens où elle a vécu ses 23 premières années. Après s'être établie dans le Chablais vaudois, la voici de retour « à la maison » comme elle dit.

Mme Calderini souhaite mettre à profit son temps et ses valeurs pour notre belle commune.

Lecture article 6

Mme Valérie Calderini est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Yanick Hess félicite Mme Valérie Calderini pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée

2.2 de Mme Juliane Baumann (UDC), démissionnaire ;

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M Franck Peters en remplacement de Mme Juliane Baumann (UDC), démissionnaire.

Il a été procédé à son élection conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

C'est en 1979 que M. Frank Peters arrive à Montreux avec ses parents. D'origine allemande, il a parfaitement su s'intégrer au sein de notre commune, dont il a obtenu la bourgeoisie. Monsieur Peters a entamé une procédure de naturalisation et nous lui souhaitons plein succès dans l'aboutissement de sa démarche. Agent technico-commercial, il travaille depuis 22 ans comme conseiller technique et vente auprès des services communaux des eaux, des cantons de Vaud et du Valais. Monsieur Peters s'intéresse depuis toujours à l'économie, à la politique nationale et communale, il aimerait mettre son savoir et son expérience à disposition de notre commune.

Lecture article 6

M. Frank Peters est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Yanick Hess félicite M. Frank Peters pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée

3. NOMINATIONS

3.1. d'une ou d'un membre suppléant au Fond Culturel Riviera en remplacement de Mme Juliane Baumann (UDC), démissionnaire.

M. le Président attend les propositions.

M. Tal Luder

Le groupe UDC vous présente la candidature de M. Murat Karakas.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Murat Karakas est élu l'unanimité. M. le Président le félicite.

Applaudissements de l'assemblée

3.2 d'une ou d'un membre de la Commission communication et organisation du Conseil (CCO), en remplacement de M. Bassam Degerab (VER), démissionnaire.

M. le Président attend les propositions.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe des Verts présente la candidature de Mme Anne Saito

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Anne Saito est élue à l'unanimité, M. le Président la félicite

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

Merci aux Présidents de groupe de passer vers moi en fin de séance afin de fixer une date pour une séance de bureau élargi, en vue de la séance du Conseil de décembre.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco, je le transmets au greffe pour ceux qui veulent le consulter.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

M. Christian Neukomm, Municipal

Relative à l'état d'avancement des procédures de recours à l'encontre de la révision du Plan général d'affectation (PGA) de Montreux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 5 septembre 2018, la Municipalité répondait à l'interpellation de Monsieur Heinz Schoeneich concernant, entre autres, l'état d'avancement de la procédure

contentieuse du PGA de Montreux; elle informait votre Conseil que, pour la moitié des recours formés devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, les considérants des décisions prises avaient été rendus. La Municipalité a reçu, en date du 29 octobre 2018, les considérants du dernier jugement cantonal pendant; la phase contentieuse cantonale est à ce jour terminée et notre Autorité sera fixée le 28 novembre prochain sur le nombre et la teneur des causes qui seront portées au Tribunal fédéral; à ce jour, trois causes ont été portées devant le Tribunal fédéral et une quatrième est attendue. La Haute Cour s'est par contre déjà prononcée en défaveur de l'effet suspensif sollicité dans le cadre de deux recours; on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle procède à l'identique pour les deux recours pendants.

Pratiquement, cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la décision du Tribunal fédéral sur le fond du recours pour que l'acte qui fait l'objet de celui-ci puisse être mis en vigueur. C'est aux alentours du 20 décembre 2018 que l'on devrait avoir été nanti des dernières décisions relatives à l'effet suspensif; une fois cette étape passée, le Département cantonal compétent procédera à la mise en vigueur partielle du PGA de Montreux, qui devrait intervenir, sous toute réserve, à fin janvier 2019.

La Municipalité informe d'ores et déjà votre Conseil que, le résultat de la phase contentieuse de la révision du PGA amène de légères modifications du plan et du dispositif réglementaire, modifications qui devront faire l'objet d'une procédure, avec mise à l'enquête publique et adoption par votre Autorité; cette nouvelle procédure sera engagée par la Municipalité dès la mise en vigueur partielle du PGA survenue. La Municipalité ne manquera pas de renseigner votre Conseil sur l'issue de la procédure contentieuse du PGA de Montreux dans les meilleurs délais.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. le Président

Aucun texte n'a été déposé, il n'y aura pas de développement au point 12.

Je rappelle pour la forme, sans bafouer le droit démocratique, qu'il est de coutume lors du dernier conseil communal de ne pas déposer d'interpellation. Je vous en remercie.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 27/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation d'une salle de gymnastique triple de type VD6 standard sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 et de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs du public, chers collègues,

Une petite précision en page 3 du rapport, sous le point 3.1 au deuxième paragraphe :

« Il poursuit en informant que la possibilité de coupe est de 6000m³ par année, cependant les dernières années un total de 3000m³ n'a pas été dépassé. » ce montant-là était celui de 2012 et, depuis, la coupe correspond au 6000m³ prévus dans le plan de gestion. Voici la précision que je souhaitais apporter.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML se réjouit de ce préavis et souhaite insister sur la nécessité de tenir compte des aspects esthétiques de ce bâtiment, qui est relativement proche de la vieille ville, ainsi que des impératifs de sécurité qui pourraient être liés au futur terrain de sport extérieur. Si cela pouvait être pris en compte au niveau de l'étude se serait formidable. Merci.

M. Daniel Manzini

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite informer le conseil que je me récuserai pour le vote, dans la mesure où j'ai participé à la rédaction du préavis en tant que membre du conseil de direction de l'établissement secondaire de Montreux Est.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 27/2018 de la Municipalité du 28 septembre 2018 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et de la réalisation d'une salle de gymnastique triple standard (de type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude de projet, en vue de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et de la réalisation d'une salle de gymnastique triple standard (de type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 oui, 0 non, 3 abstentions

8.2 sur le préavis No 29/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.- au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018. (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Je me prononce en faveur de la prise en considération de ce préavis, car il faut maintenant mettre un terme aux attermolements liés aux oppositions reçues dans le cadre de l'enquête publique, et qui ont amené la Municipalité à renoncer, tant à la création de nouvelles places d'amarrage, qu'à une station de carburant. La priorité est maintenant d'aller de l'avant, l'état de vétusté de certaines installations n'autorisant plus l'ajournement des travaux.

Même s'il n'est raisonnablement plus question d'envisager une modification des conclusions de ce préavis, j'aimerais malgré tout revenir ici sur le contenu de certaines oppositions présentées, qui sont à mes yeux particulièrement contestables.

En ce qui concerne l'extension du port, premièrement, les principaux reproches touchaient à la circulation des bateaux, qui soi-disant deviendrait plus compliquée, à l'atteinte à la qualité de l'eau des bains publics, et surtout à la surcharge des zones de parking dans le quartier. La Municipalité avait prévu initialement une extension de 99 places d'amarrage, dont le nombre avait été réduit, suite aux oppositions, à 68 places. Entre cette dernière proposition et la décision finale de ne rien faire du tout, un moyen terme aurait été souhaitable selon moi, par exemple la création d'une dizaine de places seulement. Ceci aurait rendu caduque l'opposition relative à la surcharge des zones de parking. Il faut en effet être conscient que les usagers de ces nouvelles places ne seraient vraisemblablement pas venus naviguer tous en même temps, et que dans le pire des cas, une révision de la politique de stationnement aurait pu être envisagée. Concernant la question du maintien de la qualité des eaux du port, il faut voir que certains types d'embarcations, comme les voiliers, ne contribuent que peu à la pollution, et auraient pu être privilégiés dans l'attribution des nouveaux amarrages. Quoiqu'il en soit, la création de quelques nouvelles places aurait constitué un signal fort à l'attention de tous ceux qui croupissent sur une liste d'attente depuis plusieurs années.

En ce qui concerne la création d'une station de carburant, l'argument principal des opposants, tel qu'avancé dans le préavis, à savoir de potentielles files d'attente de navigateurs voulant faire le plein, ne tient pas la route. Preuve en est qu'il y a un peu plus d'une dizaine d'années, lorsqu'une pompe était encore en service au chantier naval Chevallay, alors même que le nombre de bateaux à moteur était déjà élevé, il n'y a jamais eu, selon mes propres expériences, de grave problème d'attente. Tout le monde ne fait pas le plein de carburant le même jour, ni à la même heure ! De plus, ne pas pouvoir disposer d'une station de carburant dans un port de l'importance de celui du Basset, me paraît contestable. A une époque où l'on cherche à restreindre par tous les moyens l'utilisation abusive des carburants fossiles, obliger les navigateurs à se rendre au Bouveret ou au port de la Pichette pour faire le plein, ce qui représente pour bon nombre d'embarcations une consommation supplémentaire de quelques

dizaines de litres de carburant, est un non-sens écologique. Et ceci d'autant plus que l'usage de jerricans est maintenant interdit dans le port, toujours en raison de cette cohabitation historique, mais que je qualifierais presque de contre-nature, de bains publics à l'intérieur d'un port de plaisance. Une situation peu fréquente sur nos lacs suisses, vous me l'accorderez. Même si l'emplacement de la station de carburant projetée, le long de la digue "est", n'était pas favorable, d'autres solutions auraient pu être envisagées.

Voilà quelques considérations, à retenir peut-être pour la prochaine mise à jour du port.

Je vous remercie de votre attention.

M. François Cardinaux

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Entre 2017 et 2018 il nous est présenté CHF1'800'000.- de plus pour faire moins. Personnellement j'ai beaucoup de peine à accepter ce préavis avec ce premier élément.

Certes il nous sera dit que ceci ou cela a été changé, mais cela reste un élément d'entretien du port et non une amélioration.

Pour moi si nous ne faisons pas une place de port supplémentaire, nous n'avons pas besoin d'aller beaucoup plus loin que ce qui nous avait été demandé la première fois, c'est-à-dire aux environs de CHF 2 millions.

Le canton nous a imposé de supprimer des places de parc à Clarens et là, lorsque nous voulons faire des places de port supplémentaires, il nous est dit que « nous ne pouvons pas les faire parce qu'il faudrait faire des places de parc ». Pour moi nous ne sommes de nouveau pas dans le tir.

Si nous voulons simplement faire de l'entretien, au vu des photos, nous remplaçons les planches, nous mettons un bon électricien et nous n'arriverons pas à CHF4 millions. Merci

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Je reviens sur les propos de mon collègue M. Posternak.

Je souhaite tempérer quelque peu ces affirmations, à savoir que dans les six opposants, il y avait le canton. Je ne crois pas que je considérerai que les cinq autres opposants sont des quérulents.

Si le canton a lui-même fait opposition, c'est qu'il avait ses raisons.

Nous avons compris une des raisons, c'était un problème de parking. Montreux avait le souhait d'augmenter le nombre de places d'amarrage et semble-il que le quartier n'était pas habilité à pouvoir accueillir tous les plaisanciers en terme de parking. Car bien entendu pour rejoindre son bateau il faut pouvoir se parquer quelque part.

Concernant la station-service, le canton a aussi soulevé cette problématique. Je m'interroge par rapport à ce dossier, je me demande comment il se fait que, lorsque nous présentons un projet de cette importance, qui a donné beaucoup d'espoir à des plaisanciers qui attendent des places dans le port depuis de nombreuses années, que nos services ne se soient pas approchés du canton ? Comment cela se passe-t-il dans d'autres cas pour s'assurer que la démarche que nous avons suivie pouvait obtenir, en premier lieu l'aval du canton ou au pire un accord, tout en modérant les projets. Je tenais à relever que ce ne sont pas 5 quérulents qui font opposition pour faire opposition parce que cela ne leur plaît pas. Je note que le canton a lui-même fait opposition.

Je suis le premier à regretter que nous ayons perdu, car je pense que le plaisir d'aller au lac est une excellente chose. Je tenais à soulever que j'invite la Municipalité, sur de futurs projets d'une telle importance, à s'approcher plus rapidement des services du canton afin d'avoir plus rapidement les premiers avis qui permettent de pouvoir tout de même faire aboutir un projet en commun accord.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Merci pour ces différentes interventions.

En ce qui concerne l'intervention de M. Cardinaux, qui ne comprend pas l'augmentation de la facture entre le projet présenté à votre conseil il y a quelques temps et la réalité, j'ai la possibilité de vous donner un certain nombre de chiffres que j'ai transmis dans le cadre de la commission, qui justifient, tant que faire se peut, de cette différence.

Dans le cadre du préavis d'étude, un budget de CHF 2 millions de travaux avait été annoncé, mais à ce stade-là le coût était une évaluation à plus ou moins 30% sans soumissions rentrées. Cela a été fourni par notre mandataire et je vous rappelle que, construire un port n'est pas une activité très commune et courante, peu de bureaux sont à même de travailler sur ce genre de problématique. Le bureau que nous avons employé et celui qui a fait tous les derniers ports qui ont été modifiés dernièrement.

Sur ces CHF 2 millions nous avons plus ou moins CHF 600'000.- de différence.

- Sur les 6 passerelles qui devaient être conservées, pour des raisons de sécurité et de vétusté, nous ne pourrions en conserver que 2. Le choix que la Municipalité a validé de remplacer les chaînes-mères par les catway sera un peu plus cher, mais permettra une surveillance et un entretien plus facile. Les chaînes-mères nous obligent à faire appel à des plongeurs.
- Concernant l'électricité le but était de remplacer partiellement les installations, mais malheureusement nous devons remplacer complètement tout le système électrique et d'amenée d'eau. Pour preuve, l'année dernière au port de la Neuveville, un accident mortel a eu lieu, sur une problématique de réseau électrique en très mauvais état, ce qui nous a incités à faire très attention à ce point et à prendre des garanties supplémentaires en termes de sécurité.
- La grue doit être remplacée car elle est en fin de vie, c'était déjà une grue d'occasion à l'époque et elle n'était pas prévue pour ce type d'activité. Elle doit être posé sur un socle plus important que ce qui avait été envisagé et estimé, ce qui amène naturellement des coûts supplémentaires.
- Nous pensions assainir une rampe dans le cadre du petit port, finalement elle sera démantelée et devra être reconstruite.
- Le dragage pour faciliter les allées et venues des bateaux sur l'entier du port, est beaucoup plus important que ce qui avait été prévu par notre mandataire. Ce seront 1200m³ à draguer au lieu des 400m³ prévus, au niveau de ce poste l'augmentation est de CHF 130'000.-.
- Pour les vestiaires, des éléments ont dû être revus, il y a un risque de présence d'amiante dans les colles du carrelage.
- Il y a la nécessité de remplacer les portes et fenêtres des installations sanitaires, des installations électriques et des travaux de peinture.

Tous ces éléments sont venus se rajouter à la pré-étude, sans soumissions rentrées.

À titre d'exemple, en parlant chiffre, dernièrement dans le port de Rolle sur la base du préavis rollois, le basset et les travaux d'assainissements pour un montant de préavis de CHF 3'800'000.- pour 414 places. Nous sommes à un ratio

de CHF 9'200.- par place. A Rolle les travaux d'agrandissements et d'augmentations de 140 places d'amarrages, nouvelle digue, travaux conséquents, le montant du préavis déposé est de 11 millions, pour 442 places d'amarrage, soit un ratio de CHF 24'800.- par place. Si les travaux d'agrandissement du port de Rolle n'avaient pas pu être exécutés, un montant pour un assainissement était aussi présenté dans le cadre du préavis de CHF 6'800'000.- ce qui donnait un ratio pour les 302 places d'amarrages de CHF 22'516.- par place.

Au niveau des comparaisons de prix, l'investissement prévu ne fait pas sauter les compteurs, compte tenu des investissements futurs.

J'espère avoir répondu aux interrogations de M. Cardinaux, quant à la question de M. Privet sur le fait de travailler plus en collaboration avec le canton, cela fait des années que nous le faisons, le canton nous a même félicité pour les études que nous avons mises en place avec le bureau Ecoscan SA. Le canton nous a demandé de ne pas forcément aller devant les potentiels opposants, je pense à Helvetia Nostra qui pour nous pouvait être un potentiel de recours réel, nous avons respecté le vœu du canton.

Helvetia Nostra fait un recours, dont la teneur principale est le problème de l'augmentation du dragage dans le port, et met en lumière que le rapport d'environnement n'est pas un modèle du genre.

Ce rapport a été loué par les services du canton lorsque nous l'avons présenté.

Nous avons de très bons contacts avec le canton, mais nous avons des contraintes et des contingences qui nous ont obligé à tenir compte de la problématique de la charge du trafic et des places de parcs sur le quartier considéré.

J'espère avoir éclairci certains aspects.

M. François Cardinaux

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai bien compris les chiffres M. Neukomm et je trouve toutefois dommage qu'en 1 année, ces chiffres aient dû être complètement bousculés et je pense qu'il serait utile, à l'avenir, lorsque nous faisons une modification de ne pas avoir une augmentation aussi importante. Merci

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Monsieur le Municipal, j'ai bien entendu vos propos, je vous remercie. Vous ne me rassurer qu'à moitié, car votre premier projet de 2016 consistait à fournir 99 places d'amarrage.

Je ne sais pas si la réduction à 68 places, de votre deuxième projet est issue des discussions avec le canton.

Je constate, qu'entre le premier et le deuxième projet, nous avons une réduction de places et force est de constater que malgré cette réduction de places, ce soir nous nous retrouvons face à un échec par rapport aux opposants et dans ces opposants, faisait partie le canton.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite répondre à la différence entre les 99 et 68 places. Il se trouve que le catway, qui est un système d'attache des bateaux, a été privilégié pour des questions de sécurité et de maintenance. Ce catway nécessite un espace un peu plus grand entre les bateaux ce qui explique en partie les 30 places que nous avons perdues.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Par curiosité je voudrais avoir une précision comptable pour comprendre comment les taxes qui financent intégralement ce préavis sont calculées ?

Si je comprends bien il y a CHF 80'000.- sur 30 ans ce qui nous donne CHF 2'400'000.-, où se trouve la différence, pour comprendre comment est fait le montage ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Le bilan des périodes d'activité du port, pour celle de 2000 à 2015 a représenté une capitalisation moyenne de plus de CHF 82'000.- par année, soit un total de CHF 1'300'000.-. En ce qui concerne la partie antérieure de 1980 à 2000, la capitalisation annuelle moyenne a été d'environ CHF 70'000.-, soit un montant global de CHF 1'400'000.-.

A ces chiffres, nous devons ajouter les recettes de 2016 et 2017, de CHF 68'800 et CHF 75'200.- pour arriver à un montant total de CHF 2'840'367.- ce qui devrait hypothétiquement être pris sur le fond de réserve actuellement disponible.

Il y a effectivement un delta d'1 million, mais nous avons essayé d'expliquer que l'état de vétusté et l'obligation de sécurité n'ont pas permis d'entrer dans ce cadre financier. Dans le préavis le montant qui a été demandé sera amorti sur une période de 30 ans et dans ce cadre avec le nouveau règlement et les taxes y afférentes, le modèle a été calculé pour que dans les 30 prochaines années nous récupérions le montant d'1 million tout en rappelant que la taxe générale n'augmentera pas. Nous ferons les réserves nécessaires sur un fond affecté pour que le port s'autofinance.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe SOC avait émis un certain nombre d'inquiétudes lors de la présentation du premier préavis, notamment par rapport au positionnement de certains bateaux autour des bains publics. Sensible au maintien tel quel de cet espace de détente, le groupe SOC est en faveur du status quo proposé et soutiendra ce préavis à une large majorité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc

En conclusion, c'est par neuf oui et une abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 29/2018 de la Municipalité du 28 septembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.00 au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement, de sécurisation et de réaménagement du port du Basset;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif, entièrement compensé par les taxes d'amarrage, de CHF 3'832'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.093 (Port du Basset - Réaménagement et sécurisation Prop 40/2018);
6. d'amortir cet investissement par le compte No 401.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 9 NON, 4 abstentions

8.3 sur le préavis No 30/2018 relatif à la révision du Règlement des ports publics du Basset et de Territet du 5 janvier 1994. (Rapp : M. Olivier Blanc).

M. le Président

Je vais tout d'abord ouvrir la discussion sur le préavis puis nous passerons en revue le règlement.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous passons au règlement.

Voici quelques informations sur la procédure afin de gagner du temps.

Comme nous le permet l'art 131 du RCC, je propose de passer chapitre par chapitre, puis de le voter à main levée en demandant qui s'abstient et qui refuse.

Dès que nous interviendrons sur un article, et pour tous les amendements, nous utiliserons le vote électronique. Puis, je poursuivrai la discussion sur le chapitre et le ferai voter en entier à main levée.

Y a-t-il des oppositions à cette manière de faire ?

Il y a actuellement 89 conseillers présents, comme je ne vote pas nous sommes 88.

J'ouvre la discussion sur le chapitre 1, art. 1 à 3

la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote à main levée sur le chapitre 1.

Le chapitre 1 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 2, art. 4 à 19**

L'art. 7 al. 2 let. b est amendé comme suit (accepté à l'unanimité):

- b. acquérir, s'il n'en possède pas déjà un, et immatriculer à son nom, dans les trois mois, un bateau dont les dimensions correspondent à la place d'amarrage ou d'entreposage qui lui a été attribuée ou en prouver l'achat.

Cet amendement est accepté par 84 OUI, 1NON et 3 abstentions

Amendement de l'art. 10 al. 4

4. Si le titulaire aliène sa part de copropriété du bateau, l'autorisation est radiée, à moins qu'un autre des copropriétaires soit domicilié à Montreux et enregistré conformément à l'al. 2 depuis au moins 5 ans sous réserve de l'attribution commune de la place. La transmission du permis de navigation par voie de succession à un copropriétaire restant demeure réservée (art. 17).

Cet amendement est accepté par 84 OUI, 0 NON et 1 abstention.

Amendement de l'art. 17 al. 1

1. En cas de décès du titulaire, l'autorisation est automatiquement transférée à l'héritier institué ou au *légataire* [suite inchangée].

Cet amendement est accepté par 86 OUI, 0NON et 1 abstention.

Amendement de l'art. 17 al. 2

2. En l'absence de transfert selon l'al. 1, l'autorisation peut être transférée au copropriétaire restant enregistré depuis au moins 5 ans selon l'art. 10 al. 2 sous réserve de l'attribution commune de la place s'il entre dans l'une des catégories mentionnées à l'art.6 al. 2 et accepte de reprendre le permis de navigation.

Cet amendement est accepté par 85 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

Le chapitre 2 est accepté à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 3, art. 20 à 23**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote à main levée sur le chapitre 3.

Le chapitre 3 est accepté à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 4, art. 24 à 25**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote à main levée sur le chapitre 4.

Le chapitre 4 est accepté à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 5, art. 26 à 32**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote à main levée sur le chapitre 5.

Le chapitre 5 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 6, art. 33 à 44**

Amendement de l'art. 33 al. 4

³Les compétences des agents de Police Riviera et de la gendarmerie ~~du lac~~ demeurent réservées.

Cet amendement est accepté par 87 OUI, 0 NON et 0 abstention.

Amendement de l'art. 40 let. o

o. [Les utilisateurs du port ont l'interdiction] de remplir le réservoir de carburant d'essence à l'aide d'un jerrycan ou de tout autre moyen, fait exception la place de carénage.

Cet amendement est accepté par 87 OUI, 0 NON, 0 abstention.

Le chapitre 6 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 7, art. 45 à 48**

Amendement de l'art. 48 al. 5

La ~~sous~~-location d'un ponton privé est possible sur autorisation de l'autorité portuaire. Le prix de la ~~sous~~-location ne doit pas dépasser CHF 1'000.- par an.

L'amendement est accepté par 85 OUI, 0 NON, 0 abstention

Le chapitre 7 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 8, art. 49 à 53**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons, au vote à main levée.

Le chapitre 8 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 9, art. 54 à 59**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons, au vote à main levée.

Le chapitre 9 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 10, art. 60**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons, au vote à main levée.

Le chapitre 10 est accepté à l'unanimité

J'ouvre la discussion sur le **chapitre 11, art. 61 à 63**

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons, au vote à main levée.

Le chapitre 11 est accepté à l'unanimité

Nous votons maintenant l'entier du règlement tel qu'amendé.

Le règlement est accepté par 87 OUI, 0 NON et 0 abstention.

J'ouvre la discussion sur l'annexe, tarif d'amarrage et d'encrage

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'annexe, tarif d'amarrage et d'encrage est acceptée par 85 OUI, 1 NON, 0 abstention.

M. Olivier Blanc

Les conclusions invitent le Conseil communal à adopter le projet de règlement relatif aux ports publics du Basset et aux pontons situés sur le littoral. Cependant, il s'agit en fait d'adopter un règlement, et non un projet de règlement. Dans ce sens, la commission amende à l'unanimité la conclusion unique qui devient:

Amendement aux conclusions

1. d'adopter ~~le projet ci-joint de~~ le règlement relatif aux ports publics du Basset et de Territet et aux pontons situés sur le littoral.

L'amendement est accepté par 85 OUI, 0 NON, 0 Abstention.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 30/2018 de la Municipalité du 28 septembre 2018 au Conseil communal relatif à la révision du Règlement des ports publics du Basset et de Territet du 5 janvier 1994
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'adopter le règlement relatif aux ports publics du Basset et de Territet et aux pontons situés sur le littoral tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 0 NON, 0 abstention.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

- 9.1 No 31/2018 relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera. (Date pour la séance de la commission intercommunale de gestion : le mardi 30 octobre 2018 à 18 h. 30, à Veytaux) ;**

Présidence PLR : M. Yves Depallens

Membres : M. José Jorg

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- 9.2 No 32/2018 relatif au budget communal pour 2019. (Date pour la séance de la commission des finances, le mardi 30 octobre 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

Présidence Mme Irina Gote

Membres : COFIN

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues de la Municipalité,

Voici, en préambule de nos discussions sur l'objet et en résumé du préavis, les grandes lignes de ce nouveau budget. Je rappelle, succinctement, son cadre général, soit un total de charges de 160 millions, un déficit de 3,3 millions, une marge d'autofinancement positive de 2,8 millions et 32 millions d'investissements.

Il s'inscrit clairement, en transition, dans le contexte où, l'arrêté d'imposition est fixé pour un an, les perspectives montreusiennes d'évolution, tant démographiques qu'économiques sont plutôt bonnes, mais où les effets du nouveau système fiscal RIE III entrant en vigueur en 2019, sont difficiles à mesurer et que les compensations cantonales promises s'appliqueront sur deux ans.

Cela dit, l'évolution de nos recettes est plutôt satisfaisante (PP-revenus et fortunes, impôts fonciers, impôts à la source, droits de mutations, donations et successions..) restera, comme dit, à intégrer les effets de RIE III avec la baisse du taux des PM de quelque 30 à 40%.

Nos charges, quant à elles, sous réserve de celles qui nous sont renvoyées par d'autres, canton et associations intercommunales, sont fortement contenues et très bien maîtrisées. Honneur à cet égard à mes collègues de la Municipalité et à l'administration qui veille à ce que tel soit le cas. Pour les charges liées, elles augmentent, mais c'est assorti de prestations, notamment pour ce qui est des transports publics de de la sécurité. Quant à la facture sociale elle contient des charges, dont nombre de nos concitoyens bénéficient, il faut s'en souvenir !

Au plan des investissements, ils sont relativement modestes, mais tout de même de 32 millions ; ce n'est pas rien. C'est la suite de préavis votés, notamment en réfection d'infrastructures routières, la grande place à Clarens, des équipements lourds dont le central TT, des véhicules, etc.... A ce propos, je note que ces investissements s'amortissent régulièrement et que, globalement, notre marge d'autofinancement, toujours positive en 2019, assure leur financement, puisqu'en moyenne de quelques 6 millions par an ces 10 dernières années.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis de pouvoir analyser ce budget avec la commission des finances.

Mme Obicna Huber

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts Montreux constatent avec plaisir que la Municipalité s'engage à poursuivre sa politique sociale malgré d'importants investissements.

Le groupe s'en réjouit et remercie également la Municipalité de sa politique en faveur du développement durable. Nous relevons cependant que le budget de 2019 est un budget de transition et que les perspectives économiques de la commune dans les années à venir comportent beaucoup d'inconnues. La Municipalité aborde une position résolument optimiste dans un contexte économique qu'elle juge favorable, basée sur l'attente de recettes importantes à venir, directes et indirectes, notamment avec la rénovation du 2m2c et de son nouveau concept.

Les Verts peinent à partager l'optimisme de la Municipalité malgré l'embellie économique enregistrée ces dernières années dans le canton de Vaud, Montreux présente un budget déficitaire.

Par ailleurs après 10 ans de relative croissance au niveau international, nous pouvons présager la fin d'un cycle économique aussi favorable.

Nous constatons, non sans inquiétude, que les prévisions d'investissements 2019 mentionnés dans le budget sont modérés, quand bien même de gros investissements sont attendus dans les écoles et les bâtiments administratifs d'une part, mais aussi et surtout dans le projet du 2m2c, dont le succès et les retombées économiques sur Montreux sont plus qu'incertaines.

L'évolution des recettes fiscales reste floue à ce jour et le développement économique de Montreux, aussi attendu qu'incertain, ne fait de loin pas encore

partie des réalités concrètes sur lesquelles nous pouvons compter. Quant aux investissements importants à venir, il n'est pas garanti qu'ils génèrent les recettes supplémentaires ou économies attendue. Nous l'espérons certes, mais il pourrait tout aussi bien augmenter les charges de la commune à long terme.

Enfin les Verts estiment que l'état des réserves et l'évolution négative de la marge d'autofinancement de la commune restent inquiétants en regard des investissements envisagés.

M. Alexandre Staeger

Le groupe ML réserve un accueil mitigé à ce budget. En effet la stagnation de la marge d'autofinancement est inquiétante, mais le problème n'est pas nouveau. Il est d'ailleurs régulièrement évoqué par M. Raduljica et votre serviteur, ainsi que d'autres personnes qui nous rejoignent progressivement à chaque débat sur le budget et les comptes.

Je ne ferai pas un grand développement car ce serait toujours le même, mais je vous rappelle que nous avons un certain nombre d'investissements assez importants en perspective. Mme Huber l'a rappelé en parlant du 2m2c où nous estimons, actuellement, que l'investissement, qui sera financé par la caisse générale communale, se monte à peu près à 30 millions. Si nous maintenons une marge d'autofinancement à 2,7 millions, il nous faudra à peu près 11 ans pour amortir cet investissement si nous n'en faisons aucun autre. M. Rochat l'a rappelé, les investissements s'amortissent à peu près sur 30 ans, mais cela veut quand même dire 1million par an, est ce pendant 30 ans. Ce qui entamera notre marge de manœuvre en matière d'investissements.

Si vous regardez, sur 2,7millions, il ne reste que 1,7millions de disponible, M. Rochat a rappelé que 32 millions sont déjà votés actuellement, si nous les amortissons sur 30 ans, cela fait aussi 1million par année. Il ne reste plus grand-chose, nous sommes à 0,7millions. Aujourd'hui nous avons voté une étude pour la salle de gym standard VD6 à CHF1'150'000.-, nous pouvons présumer que le coût total du projet sera autour de 10 millions. Nous avons une proposition de renouvellement de véhicules pour CHF 700'000.- et le port du Basset pour 3,8millions. Pour moi il est clair, de même que pour le groupe ML, que la marge d'autofinancement est manifestement insuffisante. Certes la Municipalité estime que les revenus fiscaux vont augmenter dans une mesure suffisante pour réaliser le programme d'investissements sur la législature, mais il serait bon de fournir des projections à la CoFin afin d'étayer ces informations et de rassurer le conseil. Evidemment, il est possible de financer un certain nombre d'investissements par l'emprunt ou en dissolvant des réserves, mais comme vous le savez, les emprunts doivent être amortis périodiquement ce qui réduit également le revenu disponible chaque année pour les investissements et les réserves ne sont pas inépuisables.

Pour tenir le programme nous devons, soit augmenter les impôts, soit diminuer les dépenses voir les deux, ce qui aurait au moins l'avantage de lisser les effets des deux côtés, mais cela est regrettable. Le problème aurait été atténué si les impôts n'avaient pas été diminués il y a quelques années. Par conséquent, il est nécessaire que la Municipalité et la CoFin se penchent sur la question de savoir comment nous allons financer nos futurs investissements et comment faire en sorte d'augmenter la marge d'autofinancement. Je vous remercie de votre attention et souhaite à la CoFin un bon travail.

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte de ce budget 2019 déficitaire.

Nous comprenons bien les aspects négatifs et incertains liés aux effets de la RIE III et aux aspects de la péréquation financière, il nous reste cependant un certain nombre d'inquiétudes à la lecture de ce budget.

Premièrement l'augmentation de plus d'un million de francs de notre subvention aux VMCV, ainsi que l'augmentation massive de cette subvention pour toutes les communes de la Riviera.

Deuxièmement, notre marge d'autofinancement qui n'arrive pas à augmenter et qui reste désespérément basse au vu des investissements à venir. En faisant un rapide calcul, en 2010, notre commune disposait d'une fortune de 50 millions de francs (80 millions de trésorerie et 30 millions de dettes). Aujourd'hui nous avons une dette de 70 millions de francs. Une différence de 120 millions de francs sur 8 ans qui donne une augmentation de dette de 15 millions par année et qui aurait pu être réduit avec une marge d'autofinancement plus importante.

Je signale qu'à la page numéro 5 du budget, la marge d'autofinancement des comptes 2017 n'était que de CHF 959'000.-.

Nous souhaitons bon travail à la commission des finances.

Merci pour votre attention.

M. François Pochon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR remercie la Municipalité pour ce budget 2019 de transition, proche de l'équilibre et souhaite un bon travail à la commission des finances.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, chères et chers Collègues, Madame et Messieurs les Municipaux

Je dois avouer que plus je passe du temps à la commission des finances plus j'admire M. Rochat, en premier lieu par les termes employés : « budget de transition » c'est la parfaite novlangue comme je l'aime, je suis un grand admirateur d'Orwell et de son dictionnaire, en clair « faites la guerre pour avoir la paix ».

J'ai toujours comme question « Où est le budget de transition ? »

Nous avons il y a quelques mois, étudié les chiffres et les impacts de la RIE III sur notre commune, la CoFin a proposé et la Municipalité a suggéré de maintenir le taux d'imposition, parce que la CoFin a remarqué que la RIE III n'aurait presque pas d'impact sur la ville de Montreux. Je m'attends, quand M. Rochat déposera les comptes l'année prochaine, à ce que nous puissions avoir de bonnes surprises puisque dans le cadre de RIE III, il existe des compensations. A première vue ces compensations vont nous permettre de récupérer une petite partie des légères pertes pour la ville de Montreux de RIE III :

J'ai de la peine à comprendre le terme budget de transition, ce budget n'en est pas un, c'est un budget qui suit la ligne de ces dernières années par contre, où je pense que nous devons devenir réalistes avec la ville de Montreux, et M. Steager l'a compris et l'a réitéré au nom de ML, c'est que notre marge d'autofinancement est catastrophique. Pour une ville de 27'300 habitants cette marge d'autofinancement est inquiétante.

Nous puissions dans les réserves qui diminuent année après année.

Personnellement, même si cela a été l'objet du communiqué de presse de la ville de Montreux, je ne vois pas où nous sommes dans un budget de transition, nous ne sommes pas dans un budget de transition, nous avons déjà eu l'occasion de voir cette problématique et les risques que RIE III pourraient générer pour notre commune. Nous nous sommes rapidement rendu compte que RIE III, au contraire d'une ville comme Vevey, encore une fois je félicite notre Municipal car il emploie des termes moins inquiétant que ceux que nous pouvons lire dans la presse de la gare de Vevey ou son homologue des finances crie au désastre absolu, alors que

M. Rochat est pédagogique, puisqu'il nous dit que c'est un budget de transition. Je le remercie pour ce terme, bien que je ne partage pas son avis sur ce terme de transition.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,
Concernant les travaux de la CoFin nous avons déjà siégé une première fois le 30 octobre dernier, mais nous attendons toutes les questions et remarques de la part des conseillères et conseillers jusqu'à demain en fin de journée.
Merci à celles et ceux qui ont des questions relatives au budget qui nous est présenté de bien vouloir nous les transmettre, afin de pouvoir les faire suivre au service des finances. Merci

M. Tal Luder

Monsieur le Président,
J'ai une petite remarque, concernant, à la page 3, la répartition du type de sociétés de notre commune, j'aimerais qu'une nouvelle couleur apparaisse qui pourrait être « start-up » ou « technologie novatrice » afin que cela adhère mieux à l'image de smart city que nous aimerions atteindre.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Un ou deux éléments, je suis sûr que M. Raduljica se ralliera à cette appréciation, si j'ai bien compris son intervention, il parle d'un déficit de la commune, mais il s'agit d'un endettement de 70 millions. La commune n'est pas déficitaire, je tiens à le préciser.

Sur la question de la transition, c'est un budget de transition puisque les effets de RIE III, avec les compensations cantonales ne se feront sentir qu'en 2019 et 2020. Les effets réels de la baisse d'impôts de RIE III, voir éventuellement les effets bénéfiques de cette baisse qui ferait que les dividendes augmentent et les résultats s'améliorent dans les sociétés et qui pourrait amener de nouvelles sociétés, cela je pense que nous ne le verrons pas tout de suite.

Si nous utilisons le terme transition, c'est aussi parce que nous avons proposé un arrêté d'imposition d'une année, si nous avons fixé un arrêté d'imposition de 4 ans, nous ne serions probablement pas en processus de transition.

Dernier point, en ce qui concerne les réserves, en collectivité publique ces réserves qui ont été constituées avec des recettes magnifiques au début des années 2000, sont là pour être utilisées. Nous l'avons dit, elles sont affectées pour de l'entretien et le rattrapage d'entretien du patrimoine. Pour ma part je me réjouis de débattre de ces questions avec la CoFin.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.3 No 33/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Date pour la séance de la commission : le lundi 12 novembre 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Livia Balu, Sandra Genier Müller

MM. Christian Bécherraz, Christian Burki, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Anne-Céline Jost, Ganes Thiyagaraja, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans le cadre des travaux de la commission, s'il s'agit de la suite d'un projet ou s'il y a déjà eu une acquisition de véhicule, je souhaite que nous puissions consulter, si elles existent, les offres rentrées pour les véhicules. Merci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.4 No 34/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.- au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale No 1050, sur le DP 364 du quai de Clarens. (Date pour la séance de la commission : le mardi 13 novembre 2018 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mmes Valérie Caldérini, Mélanie Nicollier, Géraldine Torchio
MM. Laurent Demartini, Denis Golaz, Anthony Huys, Olivier Müller, Roland Rimaz, Benoît Ruchet.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe ML se réjouit de débattre de ce préavis en commission et souhaite attirer l'attention de cette dernière sur les questions suivantes :

Premièrement le fait, qu'à notre sens la différence actuelle entre le niveau du parc Nicole et le niveau du quai est relativement bienvenue, notamment pour des questions de sécurité avec les enfants qui jouent dans le parc. Cela rassure les parents de savoir que leurs enfants ne pourront pas courir sur le quai où il pourrait y avoir des cyclistes qui circulent.

Deuxièmement en ce qui concerne l'objectif poursuivi par le préavis qui est de créer un dégagement sur le lac à partir du quai, cet objectif nous semble quelque peu compromis par certaines grandes structures qui sont prévues dans les aménagements. Notamment, les structures rouges, en bas de la page 7 du préavis. Nous nous demandons si ce n'est pas un peu en contradiction avec les objectifs poursuivis.

Troisièmement la question se pose de savoir si les jeux de balles seront toujours interdits dans le futur parc réaménagé, car ils le sont dans le parc actuel. Merci de bien vouloir traiter ces points.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.5 sur le préavis No 35/2018 relatif au budget 2019 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date pour la séance de la commission intercommunale de gestion : le lundi 5 novembre 2018 à 19 h. 00, à Veytaux.

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : M. Alain Imhof

La parole est ouverte.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Puisque la discussion a déjà eu lieu, est-ce que notre représentant pourrait éventuellement nous en dire deux mots ?

M. Yanick Hess

Monsieur Privet, nous en débattons lors du dépôt du rapport. Je ne souhaite pas révéler des discussions qui sont encore « secrète ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 36/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation de deux fitness urbains et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air ». (Date pour la séance de la commission : le mardi 13 novembre 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Charlotte Chevallier, Mélanie Nicollier, Géraldine Torchio

MM. Jonathan Al Jundi, Laurent Demartini, Vincent Haldi, Olivier Müller, Frank Peters, Benoît Ruchet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

-

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président

Je vous rappelle à tous de bien agender la prochaine séance qui aura lieu le mercredi 12 décembre 2018, à 18h00, au collège de Montreux-Est et de réserver le 13 décembre 2018 à 20h00.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers Collègues,

Je tenais à prendre le temps de remercier la Municipalité, qui a pris position in corpore contre l'initiative « le droit suisse au lieu des juges étrangers ». Cette prise de position, je la trouve importante et courageuse. Nous avons face à nous une initiative qui pose passablement de problème d'insécurité juridique, de confiance des institutions suisses envers le niveau international et évidemment

du respect des droits fondamentaux. Je pense que ce choix de prendre position est important dans une ville comme Montreux où nous avons accueillis et accueillerons peut-être encore des conférences sur les droits fondamentaux, où nous avons fait signer des accords à des pays en conflits.

A titre personnel c'était quelque chose d'important pour moi, je vous remercie et vous invite toutes et tous à voter et informer vos proches.

M. le Président

Je rappelle que la Municipalité a le droit de se positionner et de communiquer. Il serait bien que dans les rangs du Conseil communal, nous parlions de politique communale.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, vous avez tout dit, puisque nous avons déjà eu ce débat dans le cadre de Billag, où des reproches avaient été émis sur le fait que la Municipalité communique sur les sujets de votation. Je vous en remercie.

Mme Susanne Lauber Fürst

Chères et chers collègues,

Soyez bienvenus à la foire de Brent qui démarrera vendredi soir. Un vernissage pour la fête des Vignerons, aura lieu à la cave du Bissac, de 17h à 18h. Vous êtes toutes et tous bienvenus pour passer un magnifique week-end chez nous à Brent.

M. le Président

Je rappelle à toutes et tous de bien vouloir remettre vos textes qui ont été rédigés à la secrétaire dans la semaine qui suit cette séance du conseil.

Je vous demanderai de relever vos tablettes, de ne pas oublier de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient.

Merci de ramener les bouteilles PET à l'extérieur, nous vous en remercions.

Il est 21h32, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 12 décembre 2018, à 18h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier